

Dans la Congrégation nous savons bien que nous dépendons les unes des autres, « *Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui.* » 1 Co, 12, 26.

Dans l'avenir nous aurons à inventer des moyens concrets de partage entre nous. Chacune de nous a quelque chose à donner et quelque chose à recevoir. Pour que cette conviction engendre des décisions concrètes, le Chapitre demande de mettre en place un organe pour réfléchir et mettre en œuvre une vraie solidarité de réciprocité. Nous y travaillerons au prochain Conseil de Congrégation.

*

Coresponsabilité dans la gouvernance ? Sans doute, cela ne veut pas dire que toutes les sœurs décident à tous les niveaux et sur toutes les questions.

Le texte du chapitre 4 n'ouvre pas la porte au désordre. Au contraire, il établit les différents organes et l'articulation entre eux dans le contexte clair du principe de subsidiarité, un principe très ancien de l'Enseignement Social de l'Église, énoncé déjà au 13^e siècle par St Thomas d'Aquin.

Subsidiarité

Ce principe dit qu'il faut prendre les décisions, autant que possible, au niveau des personnes qui sont les plus proches du problème à résoudre et qui en subiront les conséquences éventuelles. L'échelon supérieur ne doit pas faire à la place de l'échelon inférieur, si celui-ci peut s'organiser et décider à son niveau. L'État p.ex. ne doit pas faire ce que les communes peuvent assumer, ni l'Union Européenne ce que les États peuvent assumer.

« *Le principe de subsidiarité protège les personnes des abus des instances sociales supérieures et incite ces dernières à aider les individus et les corps intermédiaires à développer leurs fonctions.* » (Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église § 187)

Dans le gouvernement de la Congrégation ce principe met bien en place les différentes instances.

Chacune de nous est responsable de sa vie et c'est dans le statut personnel que s'exprime cette responsabilité. Chacune de nous prend les décisions qui concernent sa vie de prière, sa formation, ses loisirs, ses relations.....

Mais cela s'inscrit dans le cadre du statut communautaire, qui relève de décisions communautaires.

La Province ou la Région intervient quand un appel ou un souci dépasse les moyens de la communauté.

De même les Provinces et autres entités décident de leur fonctionnement et le Conseil général intervient si une de ces instances ne peut répondre seule à un appel ou résoudre seule un problème.

La contrepartie du principe de subsidiarité est la responsabilité et l'engagement de tous dans le projet commun, dans la mission commune. Pour que les instances supérieures laissent faire les instances plus localisées, il faut que ces dernières s'engagent, chaque personne, mais aussi chaque communauté, chaque conseil, chaque association...

C'est ce que Jésus attend de ses disciples, quand il leur dit « *Donnez-leur vous-mêmes à manger!* » Alors le miracle du partage peut se faire !

La confiance entre les différents niveaux est la base du bon fonctionnement. Elle implique que l'information circule en temps utile et honnêtement, que la participation de chacune soit sollicitée autant que possible, que celles qui reçoivent pour un temps le service de l'autorité rendent compte de la manière dont elles vivent ce service.

Le Conseil de Congrégation, réunion des responsables des entités avec le Conseil général, est appelé à devenir à l'avenir le lieu où l'application des grandes orientations des Chapitres est décidée ensemble. Son rôle est nettement renforcé par le Chapitre général 2018.

*

Ces quelques réflexions vous aideront peut-être à réfléchir au bon fonctionnement de votre communauté. Elles nous donnent aussi des pistes pour le travail dans les Conseils aux différents niveaux.

Nous vous souhaitons un fructueux travail, nous aimerions vraiment que le fruit de ce travail circule entre Provinces et Région. Qu'il nous rapproche les unes des autres et nous fasse comprendre un peu mieux la manière de voir et la culture des différentes entités.

fraternellement

Sr Gaby

Supérieure générale
et les Conseillères générales



Chères Sœurs,

Comme thème de réflexion pour l'année pastorale 2019-2020, le Conseil de Congrégation propose que les sœurs des 4 continents travaillent le chapitre 4 des Actes du Chapitre général 2018.

Ces pages nous offrent des éléments importants pour l'organisation de notre vivre ensemble en communauté et en Congrégation. Nous pouvons même aller plus loin, et interroger le fonctionnement de nos sociétés. Nous serons ainsi interpellées au niveau de nos responsabilités sociales.

Le travail se fera en 3 étapes :

- 1. Introduction par cette circulaire, qui pourrait être lue et partagée en communauté.*
- 2. Pistes plus concrètes, à élaborer par les Conseils des Provinces et Région, pour ancrer la réflexion dans le concret des pays.*
- 3. Partage de nos découvertes avec les autres Provinces et Région. Suite à ce partage, réflexion sur le fruit du travail des autres Provinces et Région.*

Un contexte de société

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où les citoyens désirent être entendus : en France le mouvement des gilets jaunes est une expression de ce désir. Les jeunes, qui dans les rues de nos villes manifestent pour une politique plus responsable vis-à-vis de l'environnement, ont la même attente. Les manifestants du vendredi, dans les rues d'Alger, ne lâchent pas leurs objectifs, tout en restant dans une démarche paisible. En Corée, en Afrique, au Chili la société civile s'exprime par des marches, des grèves, des associations de défense des Droits de l'homme.

Les hommes et les femmes de notre temps ne veulent plus être commandés par des hommes politiques, qui dans le meilleur des cas, se présentent tous les 5 ans aux élections. Trop souvent leurs décisions sont influencées par le seul but d'être réélus.

C'est dans ce contexte social que, partout dans le monde, la question de la gouvernance se pose.

Une Congrégation ne vit pas en vase clos. Les préoccupations des sœurs et des communautés sont marquées par les préoccupations de leurs contemporains, par les mouvements sociaux, par les insatisfactions exprimées dans la rue et dans les médias.

Un contexte d'Église

Le Pape François a mis en route une nouvelle manière d'envisager la gouvernance dans l'Église. Il parle de synodalité.

Cela veut dire : écouter et prendre en compte la parole des plus petits. « *Il s'agit d'une écoute réciproque, dans laquelle chacun a quelque chose à apprendre. Église et synode sont synonymes* » – car l'Église, ce n'est autre que le Peuple de Dieu qui « *chemine ensemble* » sur les sentiers de l'histoire à la rencontre du Christ Seigneur – nous comprenons aussi qu'en son sein personne ne peut être « *élevé* » au-dessus des autres. » Discours du pape François pour le 50^e anniversaire de l'institution du Synode des évêques 17.10. 2015

Un contexte de vie religieuse

Le document « *À vin nouveau, outres neuves* » (2017) de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique constate que depuis le Concile Vatican II nous sommes dans la vie religieuse « *passés de l'aspect central du rôle de l'autorité à l'aspect central de la dynamique de la fraternité.* » En ce sens, le document demande aux congrégations de réfléchir sur leur mode de gouvernance. No 41 et svt.

*

C'est dans ces contextes que le chapitre 4 des Actes met l'accent sur la coresponsabilité dans la gouvernance. Ce chapitre ne s'adresse pas exclusivement à celles qui, en ce moment, exercent le service de l'autorité. Il nous concerne toutes et impliquera éventuellement des décisions concrètes au niveau de chaque communauté.

Dans la suite, nous allons approfondir certains termes de ce texte.

*

Interdépendance

Le texte des Actes 2018 pose comme préalable les relations d'interdépendance que nous vivons à l'intérieur de la Congrégation. Cette interdépendance était un accent fort du Chapitre général. « *L'appel que nous percevons aujourd'hui, c'est un appel à tisser des liens nouveaux, à mettre en dialogue nos richesses singulières, à vivre une expérience de réciprocité : chacune a toujours quelque chose à donner et quelque chose à recevoir.* » p.12



Donner et recevoir sont des attitudes fondamentales de notre foi. La vie même du Dieu Trinité s'exprime par le don et l'accueil réciproques. L'interdépendance, vécue à tous les niveaux de notre Congrégation, nous permet donc de goûter quelque chose de la vie-même de Dieu, d'entrer un peu plus et ensemble, dans la vie qu'il nous propose et dans sa manière d'aimer, à la fois universelle et personnelle.

Nous pouvons méditer la comparaison du corps que nous propose St Paul dans la 1^{re} lettre aux Corinthiens 12,12-31. Au lieu de lire : pieds, mains, tête, œil, oreille pourquoi ne pas lire Chili, Europe, Afrique, Corée ? Chaque entité est invitée à réfléchir sur ses richesses particulières, qui sont un apport indispensable à la construction du Corps de la Congrégation. Comment, concrètement, partager ces richesses avec nos sœurs des autres continents ? Chaque entité peut aussi chercher ce qu'elle aimerait apprendre des autres.

*

Une manière de vivre les relations d'interdépendance est la coresponsabilité dans la gouvernance.

Coresponsabilité

L'étymologie du mot nous donne plusieurs sens possibles :

- * Être ensemble capables de donner une réponse.
- * Répondre ensemble de nos actes, de nos décisions.

Pour le *premier sens*, il importe que nous nous demandions : à quelle question, à quel appel avons-nous à répondre ?

En vie religieuse, nous sommes ensemble responsables de notre vocation et de notre mission commune.

Pour approfondir cet aspect de notre responsabilité commune, il est utile de faire référence à l'Enseignement Social de l'Église, dont le premier principe est celui du bien commun.

Le bien commun

Cette notion de bien commun, présente aussi dans nos Actes 2018, est définie par le Concile Vatican II comme l'« *ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée...* ». (Gaudium et Spes, 1965, No 26) Selon ce texte, il faut organiser la société, et agir de manière à ce que toute personne puisse se développer en dignité et en sainteté.

En ce qui concerne l'organisation de la société, l'Église affirme donc : est bon, ce qui est bon pour tout homme. Le bien de tous, le bien universel, est plus grand que le bien d'un seul, que le bien particulier. Le Pape François nous le rappelle souvent.

Dans la Congrégation cela veut dire : est bon, ce qui est bon pour chacune des sœurs. Est bon ce qui est bon pour chacun de ceux avec qui nous sommes en lien : les laïcs associés, nos collaborateurs qui sont en mission avec nous dans nos œuvres ou qui nous rendent service, les chrétiens de nos paroisses, toutes les personnes qui nous voient vivre et qui regardent si notre vie est cohérente avec notre parole.

La perfection visée dans Gaudium et Spes est sans doute un idéal impossible à atteindre. Cependant nous avons en mémoire ce que nous dit Jésus : *Soyez parfaits, comme votre Père est parfait.* Mt 5,48.

Nous sommes donc responsables les unes des autres et du climat communautaire, qui permet à chacune de devenir de plus en plus conforme à Jésus Christ et de partager pleinement sa mission, « *je suis venu pour qu'ils aient la vie, la vie en abondance.* » Jn 10,10. Cette mission nous l'avons reçue, ensemble et chacune en particulier, de la Congrégation et de l'Église.

*

Pour approfondir le *deuxième sens* : répondre ensemble de nos actes et de nos décisions, nous pouvons le faire à partir d'un autre principe de l'Enseignement Social de l'Église :

La destination universelle des biens

Tous les biens nous viennent de Dieu et, en fin de compte, lui appartiennent. C'est ce que nous prions avec St Ignace : *Tout ce que j'ai et tout ce que je possède, c'est Toi qui me l'as donné. Tout cela, Seigneur, je Te le rends. Tout est à Toi, disposes-en selon Ton entière volonté.*

Nous sommes, pour un temps, les gérants des dons de Dieu. A nous de les utiliser comme de bons gérants, pour le bien commun, pour le bien de tous. Nous aurons à en rendre compte.

Cela concerne d'abord tous les dons et talents que le Seigneur nous a donnés, à chacune personnellement. Ils nous sont confiés pour notre joie et pour le service de tous.

Cela concerne bien sûr aussi le charisme de la Congrégation. C'est un don fait à l'Église, que nous sommes appelées à partager largement autour de nous. Le chapitre 3 des Actes 2018 nous en montre quelques moyens. Nous en sommes coresponsables !

Nous pouvons élargir encore un peu plus: chacune de nous essaie de vivre avec sérieux le vœu de pauvreté. Cependant, en tant que Congrégation, nous sommes riches, en immeubles, en argent, en voitures.... Cette richesse ne se justifie que, si les biens sont au service de la mission, de l'évangélisation, des pauvres etc. Le principe de la destination universelle des biens a des conséquences très concrètes !

Nous aurons à en tenir compte dans nos réflexions sur notre responsabilité à l'intérieur de la Congrégation, les unes par rapport aux autres, dans les différents continents. Et encore, si nous réfléchissons sur la responsabilité que nous avons par rapport aux pays du sud, entre autres dans la question des ressources naturelles. Le monde, qui nous est confié par le Créateur de tout bien, avec toutes ses richesses, avec toute sa beauté, est un bien à destination universelle, pour nous et pour tous, aujourd'hui et demain.

La lecture de certains passages de Laudato Si' nous le rappelle :

« *Aujourd'hui croyants et non croyants, nous sommes d'accord sur le fait que la terre est essentiellement un héritage commun, dont les fruits doivent bénéficier à tous. Pour les croyants cela devient une question de fidélité au Créateur [...]. Par conséquent, toute approche écologique doit incorporer une perspective sociale qui prenne en compte les droits fondamentaux des plus défavorisés. Le principe de subordination de la propriété privée à la destination universelle des biens et, par conséquent, le droit universel à leur usage, est une "règle d'or" du comportement social, et "le premier principe de tout l'ordre éthico-social" ». Laudato Si' (No 93)*

On ne peut plus parler de développement durable sans une solidarité intergénérationnelle. Quand nous pensons à la situation dans laquelle nous laissons la planète aux générations futures, nous entrons dans une autre logique, celle du don gratuit que nous recevons et que nous communiquons.

Si la terre nous est donnée, nous ne pouvons plus penser seulement selon un critère utilitariste d'efficacité et de productivité pour le bénéfice individuel. Nous ne parlons pas d'une attitude optionnelle, mais d'une question fondamentale de justice, puisque la terre que nous recevons appartient aussi à ceux qui viendront. Laudato Si' (159)



La coresponsabilité demande un rendre compte vis-à-vis des générations futures de ce que nous avons faits des dons de Dieu.

Ne disons pas trop vite que cette responsabilité-là incombe aux politiques et aux États. Il y a aussi les petits gestes à inventer dans notre vie quotidienne.

Ainsi la coresponsabilité, réfléchie ensemble et mise en application, nous conduit à vivre un autre principe de l'Enseignement Social de l'Église :

La solidarité

Face à la mondialisation, c'est-à-dire à l'interdépendance croissante des hommes et des peuples, il est important de prendre conscience de l'unité de la famille humaine. La solidarité nous invite à devenir plus sensibles aux autres, et en particulier à ceux qui souffrent.

Le principe de solidarité est relativement récent dans le discours de l'Église, développé surtout par le pape Jean-Paul II dans son encyclique Sollicitudo Rei Socialis 1987 " *la solidarité n'est pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun parce que tous nous sommes vraiment responsables de tous* " (No 38)

Notre foi nous dit que nous sommes tous enfants d'un même Père, créés à son image et à sa ressemblance. Par sa vie, Jésus nous montre ce que la solidarité implique concrètement : aimer, c'est donner sa vie ! « *Ayant la condition de Dieu, il ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu, il a pris la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes et obéissant jusqu'à la croix.* » Phil 2,5-10. Semblable aux hommes, solidaire avec eux, jusque dans la mort.

*